

TOUS ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA VACCINATION DES PATIENTS FRAGILES

Vous êtes professionnels de santé ? Soyez acteur dans la promotion de la vaccination !

NEW!

Depuis août 2023 **élargissement des compétences vaccinales*** pour de nombreux professionnels de santé sous réserve de formation et déclaration à leur ordre



Sages-femmes



Pharmaciens

Officine et Pharmacie à Usage Intérieur



Infirmiers



Médecin, pharmacien, IDE

Laboratoire de biologie médicale

Population cible

Toutes les personnes

Personnes âgées de **11 ans et plus**

Prescrire



- Vaccins du **calendrier vaccinal** selon les recommandations, **à l'exception des vaccins vivants atténués chez les immunodéprimés**
- Vaccins contre la grippe saisonnière : patients ciblés ou non ciblés par les recommandations vaccinales

Administrer



- Vaccins du **calendrier vaccinal** selon les recommandations
- **Vaccins vivants atténués chez les immunodéprimés uniquement sur prescription médicale**
- Vaccins contre la grippe saisonnière : patients ciblés ou non ciblés par les recommandations vaccinales

NB : Les IDE conservent leurs compétences d'administration de tout vaccin à tout âge sur prescription médicale

Une infection évitée, c'est souvent une antibiothérapie épargnée !

* Pour plus d'informations sur l'acquisition des compétences vaccinales



Tableau extension compétences vaccinales : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_qr_extension_compétences_vaccinales_site_internet_-_vdef_sp1.pdf

